



## Travaux d Assainissement obligation ?

Par **bigtoo\_old**, le **04/04/2007 à 00:38**

bonjour  
j'ai reçu une lettre d'information sous forme de prospectus, me disant que suite à la législation en cours sur la remise à niveau des systèmes d'assainissement d'un certain nombre de particuliers.  
je serais averti par téléphone ou par courrier du passage d'un agent de la lyonnaise des eaux afin de contrôler la conformité de mon système d'assainissement, suite à cette visite qui me coûtera 60 euros recouvrable par le percepteur.  
ma commune fait partie d'une communauté de communes et il a été décidé sans avis préalable de faire appel à un spanc qui gèrera et fera contrôler pour chaque particulier son système d'assainissement.  
dans le cas de refus, il sera prononcé des sanctions.  
j'habite la commune de Marigny-en-Orxois (450 habitants) 02810 et je dépend de la commune de Charly.  
ayant contacté par email un représentant du spanc, il m'a été répondu qu'il sera appliqué la réglementation.  
!!!  
ma situation sociale (handicapé, peu de ressources, mon épouse atteinte d'une maladie incurable).  
**ma question** : quel crédit dois-je apporter à tout cela ?  
merci à tous pour l'intérêt que vous porterez sur ce sujet  
cordialement